

Tribunal administratif de Toulouse



**Isabelle
CARTHÉ MAZÈRES**
Présidente du
tribunal administratif
de Toulouse

La culture du tribunal tournée vers la dématérialisation a permis de contenir les effets de la crise sanitaire qui a marqué 2020. Dans cette dynamique, les magistrats et agents de greffe ont maintenu une activité significative en déployant le télétravail et les téléprocédures. En 2020, 79 % des affaires ont été enregistrées par téléprocédure, soit 5 325 requêtes, et les premières visio-audiences ont eu lieu dans le contexte des mesures dérogatoires justifiées par la crise.

Par une forte mobilisation de tous ses membres, notamment en période estivale,

le tribunal a rempli sa mission de juge des élections municipales (183 protestations) et de la désignation des délégués aux élections sénatoriales (210 requêtes), doublant cette activité par rapport à 2014. En dépit de la crise, les requêtes se sont maintenues à un niveau élevé et le tribunal a concentré ses efforts pour répondre aux attentes des justiciables.

Les plans de continuité et de reprise d'activité ont été pour le tribunal le fil d'Ariane de gestion de la crise. Cette expérience a renforcé la communauté juridictionnelle dans une synergie à la fois humaine et organisationnelle.

2020 en chiffres




**Effectifs de la
juridiction**

68
personnes dont :

30
magistrats

38
agents de greffe

 **6 333**
affaires jugées
↘ 12,5 % par rapport à 2019

 **11 mois et 21 jours**
de délai prévisible de jugement
↘ 30,7 % par rapport à 2010

 **79 %**
de requêtes reçues
via Télérecours

 **393**
protestations électorales
enregistrées
↗ 98 % par rapport à 2014